



## ***Le gouvernement décide d'augmenter le salaire social minimum***

### **Un signal fatal aux petites et moyennes entreprises**

Le gouvernement a annoncé vendredi dernier une augmentation de 2,8 % du salaire social minimum à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dans les milieux des petites et moyennes entreprises, cette nouvelle a eu l'effet d'une bombe. Les très nombreuses réactions, qui ont été rapportées aux associations professionnelles, allaient de l'incompréhension à la colère, en passant par la résignation.

Par les temps qui courent, dans situation actuelle et compte tenu des perspectives peu rassurantes, les indépendants et les entrepreneurs des secteurs de l'horeca, du commerce et de l'artisanat ne s'attendaient certainement pas à une telle décision.

Les entreprises sont en difficulté. Leurs marchés se sont partiellement ou totalement effondrés. Leurs réserves sont épuisées. Les coûts et les dettes s'accroissent de telle façon qu'aucune aide de l'État ne pourrait les absorber.

La décision d'appliquer une augmentation du salaire social minimum dans la situation actuelle est une décision politique. Contre le bon sens économique, contre la capacité des entreprises à préserver les emplois et à en créer de nouveaux et, en fin de compte, contre les salariés employés dans les secteurs concernés.

L'annonce d'une aide directe de 500 euros par employé dans les secteurs particulièrement touchés est certes louable, mais ne modifie pas la situation structurelle des entreprises. A l'occasion d'une augmentation du salaire social minimum en 2011, dans un contexte également difficile, le gouvernement Juncker-Asselborn avait accordé à toutes les entreprises concernées une compensation financière pour les dépenses supplémentaires.

### **Deux poids, deux mesures au détriment des indépendants**

Le gouvernement justifie sa décision par le fait que personne ne devrait être oublié dans cette crise. La question se pose alors quel signal le gouvernement entend envoyer aux indépendants dans ce contexte ? Les indépendants sont deux fois plus exposés au risque de pauvreté que les salariés. Le gouvernement leur refuse cependant un salaire de remplacement, comme tout employé y a droit dans le cadre du chômage partiel.

Si le gouvernement n'est pas prêt à assumer la responsabilité économique envers ces entreprises, il devrait au moins assumer sa responsabilité sociale et accorder à ces personnes un salaire de remplacement, comme il le fait pour tout autre assuré. Cela ne doit pas être remis à plus tard, mais doit être décidé et mis en œuvre maintenant. L'UEL a présenté des propositions afférentes dès ce printemps.

Les soussignés demandent au gouvernement de ne pas augmenter le salaire minimum légal dans cette situation et d'assurer aux indépendants une égalité de traitement en matière de sécurité sociale.